



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 novembre 2016 — N° 215

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de rendre hommage aux membres du Chœur Sainte-Dorothée.

Mme Jean (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du parc industriel Henri-Girard.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Jour commémoratif des réfugiés juifs des pays arabes.

M. Simard (Dubuc) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Josée Morency, lauréate du prix Cadre de l'année.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de L'Arrimage, Centre de traitement des dépendances.

30 novembre 2016

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter la Ferme avicole Orléans inc. et la Ferme Arthur-Cauchon inc., primées à The Royal Agricultural Winter Fair.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de féliciter M. Nicolas-Guy Turbide, médaillé de bronze aux Jeux paralympiques de Rio.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la guignolée à Chambly et partout au Québec.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 100^e vigile de Sherbrooke en soutien à Raif Badawi.

M. Bourgeois (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Val-d'Or, lauréate du Prix de l'intelligence collective.

À 9 h 53, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

30 novembre 2016

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 22, 23, 24 et 29 novembre 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements.

(Dépôt n° 2798-20161130)

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 22, 23, 24, 28 et 29 novembre 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

(Dépôt n° 2799-20161130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Copie d'un document intitulé *Commentaires sur la proposition d'avenant des baux des immeubles J-A Tardif et 500 René-Lévesque – Le 28 août 2014.*

(Dépôt n° 2800-20161130)

30 novembre 2016

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de répondre positivement à la demande des acteurs politiques et économiques de la Gaspésie et s'engage à remettre en fonction le train de marchandises sur l'entièreté du tronçon entre Matapédia et Gaspé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), présente une motion concernant le port de la burqa, du niqab ou du tchador par la femme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de la Fédération CJA, l'institution centrale d'entraide, de représentation et de philanthropie de la communauté juive québécoise;

QU'elle reconnaisse que la Fédération CJA aide, depuis un siècle, les nouveaux arrivants, les plus démunis, les jeunes ainsi que les aînés à s'épanouir et à contribuer pleinement à leur communauté.

30 novembre 2016

QU'elle salue la Fédération CJA pour sa contribution à la création et à la pérennité des établissements phares de la communauté juive, tel que l'Hôpital général juif;

May the National Assembly recognize that Federation CJA continues to lead and support a vibrant, diverse and multilingual Jewish community dedicated to both honoring the memory, sacrifice and perseverance against persecution that has so marked the history of the Jewish people, all the while committing to the continued participation of this same community in the building of an inclusive, prosperous and flourishing Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant l'incorporation des médecins; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

30 novembre 2016

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics; puis afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi permettant la conversion de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest et de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et leur fusion;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 204, Loi concernant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel; le projet de loi n° 220, Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; le projet de loi n° 221, Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de poursuivre les discussions sur la clé USB et sur les suites à donner à la recommandation 8.5 du 34^e rapport de la Commission, de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion et d'organiser les travaux de la Commission.
-

30 novembre 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 114, Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 07, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Adoption du principe

Mme Vien, ministre responsable du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi actualisant la Loi sur les décrets de convention collective en vue principalement d'en faciliter l'application et de favoriser la transparence et l'imputabilité des comités paritaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

30 novembre 2016

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} décembre 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 25, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} décembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON